

ASSEMBLÉE NATIONALE22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1483

présenté par

M. Le Fur, M. Hetzel, Mme Blin, M. Kamardine, M. Breton, Mme Corneloup, Mme Bonnet,
M. Cordier, M. Gosselin et M. Bazin

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« d'accompagnement »,

les mots :

« de soins palliatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification